

Lundi 14 septembre 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue avec présence du public en respectant les directives de distanciation dûes à la COVID-19, ce lundi le 14 jour de septembre 2020 à 19 heures à la salle communautaire, située au 350 rue des Pionniers, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse, à laquelle étaient présent M. Raymond Gauthier, Mme Nancy Tremblay, Mme Anne Bouchard-Martel et Mme Annie Girard, M. Yvon Deschênes et M. Vincent Simard

Absent : aucun

Le directeur général est présent ainsi que l'adjointe administrative

2 personnes forment l'assistance

1. Bienvenue et acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-126

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel qu'il apparaît ci-dessous :

1. Bienvenue et acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 17 août 2020
3. Suivi de procès-verbal
4. Rapport de la mairesse
5. Rapport des conseillers
6. Correspondance
7. Acceptation des comptes
8. Période de questions
9. Entente administrative de fin d'emploi-responsable du camping-Acceptation et autorisation de signature
10. Acceptation de la convention collective des employés municipaux pour 2018 à 2024 inclusivement -Autorisation de signature
11. Acceptation des frais de réparations de la niveleuse
- 12-Adoption du règlement numéro 2020-04 « Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-04 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2020-03 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2018-03) »
13. Mandat au Procureur de la municipalité pour transmission à la Cour municipale Roberval- Dossier d'infraction de l'ex-proprétaire du 112 chemin de la

- Ballantyne en vertu du règlement relatif à l'émission des permis et certificats no 2018-08
14. Mandat au Procureur de la municipalité pour émission d'une mise en demeure aux nouveaux propriétaires du 112 chemin de la Ballantyne pour obtention d'un certificat d'autorisation pour régularisation de l'empiètement dans la bande riveraine
 15. Dossier rue Principale-Mandat d'un biologiste Groupe AGIR- caractérisation écologique pour émissaires des eaux pluviales
 16. Dossier creusage du ruisseau derrière pompe rue Blanchette-Mandat biologiste Groupe AGIR pour caractérisation écologique en vue d'une demande de certificat d'autorisation du MDDELCC
 17. Travaux d'asphaltage rue du Foyer-Octroi du contrat à Dufresne Asphalte
 18. Démarche MADA- Nomination au comité de pilotage territorial
 19. Demande de la MRC pour le sentier Ouiatchouan- Acceptation d'une contribution via le FDH (Fonds développement hydro local)
 20. Demande d'appui de AGRTQ (association des groupes techniques du Québec pour l'habitation communautaire et sociale au Gouvernement du Québec
 21. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019
 22. Entreposage d'équipements divers-besoin d'un entrepôt ou container
 23. Chemin de la traverse Ste-Hedwidge et chemin de la Coulée-du- Diable-réparation de ponceau et entretien général ou non
 24. Dossier réfection des infrastructures de la rue Principale-Stantec demande de budget additionnel dû aux modifications apportées au mandat initial-proposition de service R01
 25. Entretien d'hiver des chemins 2020- 2021- Demande de confirmation à 9342-8969 Québec inc. /Les Entreprises JSM
 26. Dossier entretien d'hiver des chemins-Autorisation de la procédure d'appel d'offres sur invitations pour 2020-2021
 27. Période de questions
 28. Divers

a)

- b)
- c)

29. Prochaine séance et levée de la présente

2. Adoption du procès-verbal du 17 août 2020

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2020-127

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal du 17 août 2020
est accepté tel que rédigé et transmis

3. Suivi de procès-verbal

Le directeur-général informe le conseil du suivi de certains points discutés lors de la séance précédente.

4. Rapport de la mairesse

La mairesse fait le résumé de toutes les activités et réunions qu'elle a assisté depuis la dernière séance et donne les informations reçues.

5. Rapport des conseillers

Chacun des membres du conseil mentionne ce qu'il a fait depuis la dernière séance.

6. Correspondance

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2020-128

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil accepte les dons ou participations financières ainsi que tous les frais encourus par la correspondance ci-dessous:

CALACS Entre Elles :

Demande d'aide financière 2020-2021 : *Accepté 100\$*

Fondation des maladies du cœur et de l'AVC :

Demande de don- *Refusé puisqu'ils sollicitent déjà au porte -à-porte*

7. Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2020-129

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les comptes ci-dessous ;

Séance du 14 septembre 2020

COMPTES PAYÉS	
Bell	88.53 \$
Hydro Québec	448.48 \$
Hydro Québec	428.99 \$
Hydro Québec	635.83 \$
Hydro Québec	192.94 \$
Revenu Québec sommaire relevé 1 2018	555.73 \$
Revenu Québec avis cotisation 2018	539.61 \$
Télus	174.21 \$
Léo Privé électricien	103.92 \$
Myriam Simard	39.48 \$
visa	840.93 \$
Suzanne Lemay	240.00 \$
Petite Caisse	205.35 \$
total comptes payés	4 494.00 \$
COMPTES À PAYER	
Fournisseurs	Montant
Avocats Gaudreault, Saucier	632.36 \$
Centre du Sport Lac-St-Jean	156.30 \$
Centre Vacances Natures-Auberge Éva	1 379.70 \$
Coop Chambord	733.08 \$
Cuizen	131.75 \$
Environnex	492.09 \$
Fond Information Territoire	45.00 \$
Gazonnière Normandin	2 172.46 \$
Génétique	1 159.09 \$
Home Hardware	327.90 \$
Javel Bois-Francs	462.01 \$
Karol Martel Transport	862.31 \$
Mallette	2 874.38 \$
Mécanique Dave Bilodeau	27.58 \$
Mégaburo	292.15 \$
Nutrinor	612.87 \$
Cindy Plourde	185.88 \$
Produit Sanitaires Lépine	252.26 \$
Réul Boivin	22.89 \$
Signis	5 498.68 \$
Solution Web Pixum	451.85 \$
Télénet	51.74 \$
Tell-Tech	484.33 \$
Félix Thériault	525.00 \$
Transport Sylvain Gaudreault	6 496.81 \$
UAP inc.	470.88 \$
total comptes à payer	26 801.35 \$
TOTAL GÉNÉRAL:	31 295.35 \$

8.Période de questions

Un citoyen demande au conseil d'abaisser d'avantage un ponceau traversant la rue de l'Église puisque c'est le point le plus bas pour égoutter le drain de fondation de sa résidence et actuellement le ponceau a levé à la gelée et est trop haut.

Réponse : le dg répond que le contremaître est aller voir avec un conseiller et ont conclu qu'il en coûterait trop cher à la municipalité pour régler un problème privé. Que ce citoyen s'installe une pompe, ce qui réglerait son problème. On demande quand-même d'aller ré-évaluer ce ponceau.

9.Entente administrative de fin d'emploi-responsable du camping-Acceptation et autorisation de signature

ATTENDU QUE l'Employée est à l'emploi de la Municipalité de Saint-François-de-Sales depuis le 14 mai 2012 et qu'elle occupe actuellement le poste de responsable du camping.

ATTENDU QUE l'Employeur a autorisé l'Employée à suivre des formations afin d'améliorer ses compétences de gestionnaire.

ATTENDU QUE le 17 août 2020, l'Employée et le Syndicat ont reçu un avis de convocation pour une rencontre avec M. Renaud Blanchette, directeur général, et Mme Hélène Gagnon, coordonnatrice des loisirs et des développements.

ATTENDU QUE suite à la réception de cet avis de convocation, l'Employée a informé la coordonnatrice des loisirs et des développements à l'effet qu'elle n'était pas capable d'accomplir certaines tâches de gestion en lien avec son poste et pour raison de santé.

ATTENDU QUE le poste de responsable du camping demande toujours plus de travail et de gestion quotidienne pour la bonne marche des opérations du camping municipal.

ATTENDU QUE les représentants de l'Employeur, le représentant du Syndicat et l'Employée se sont rencontrés au bureau de la municipalité le 18 août 2020 afin de faire le point sur la situation.

ATTENDU l'intention de l'Employeur de mettre fin à l'emploi de l'Employée et considérant les discussions intervenues entre l'Employeur, l'Employée et le Syndicat relativement à la capacité de l'Employée d'accomplir certaines tâches de gestion en lien avec ses fonctions.

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de maintenir le lien d'emploi jusqu'à la fermeture du camping municipal prévue pour le 21 septembre 2020.

ATTENDU QU'une entente administrative a été conclue entre toutes les parties et laquelle tous les membres du conseil en ont pris connaissance et en ont accepté le libellé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel

2020-130

APPUYÉ par M. Yvon Deschênes

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité de St-François-de-Sales accepte l'entente administrative de fin d'emploi de l'employée responsable du camping Mme Myriam Simard, telle que libellée et conclue entre toute les parties, soit la municipalité St-François-de-Sales, l'employée Myriam Simard responsable du camping et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 5162.

Que ce conseil autorise le directeur-général Renaud Blanchette à signer pour et au nom de la municipalité, ladite entente conclue le 26 août 2020.

10. Acceptation de la convention collective des employés municipaux pour 2018 à 2024 inclusivement-
Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les représentants municipaux et les représentants syndicaux sur le contenu de la nouvelle convention collective 2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024 ;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée générale, les membres du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5162 ont accepté la nouvelle convention collective d'une durée de sept ans, effective rétroactivement au 1er janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal en ont aussi tous pris connaissance et en acceptent aussi les termes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-131

APPUYÉ par M. Raymond Gauthier

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil municipal accepte les termes et conditions de la nouvelle convention collective 2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024 selon les recommandations de nos représentants patronaux à la table de négociations et, à cette fin, autorise la mairesse et le directeur général à signer la convention collective pour et au nom de la municipalité St-François-de-Sales;

QUE ce conseil accepte aussi que soit versé la rétroactivité des augmentations de salaires (2 % à chaque année) à tous les employés syndiqués qui y ont droit depuis le 1er janvier 2018 jusqu'à ce jour.

11. Acceptation des frais de réparations de la niveleuse

CONSIDÉRANT Qu'il y avait lieu de faire exécuter les travaux de réparations de la transmission de la niveleuse pour lesquels une estimation a été demandée à la firme BRANDT de Chicoutimi et dont les coûts seraient de 11 000\$ taxes en sus , soit 5200\$ pour les pièces et 5 800\$ pour la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT que tous les membres ont été consultés au préalable et ont donné leur accord à faire procéder aux réparations le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE

IL EAT PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-132

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise les réparations de la niveleuse par BRANDT pour le coût de 11 000 \$ tel qu'estimé outre le transport aller et retour en fardier pour Chicoutimi par transport Sylvain Gaudreault.

12. Adoption du règlement numéro 2020-04 « Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-04 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2020-03 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2018-03) »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-Sales a adopté en date du 7 mai 2018 le règlement numéro 2018-04 portant sur le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-François-de-Sales, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'en date du 13 juin 2018, le règlement de zonage numéro 2018-04 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales est entré en vigueur suite à l'émission par la MRC du Domaine-du-Roy du certificat de conformité numéro 91015-RZ-01-02-2018;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement de zonage numéro 2018-04 de manière à :

- Abroger la zone institutionnelle et publique 3P et l'intégrer à même la zone commerciale 1CO;
- Agrandir les limites de la zone de villégiature 4V à même la zone récréative 3REC;

- Autoriser l’empiètement des solariums et gloriettes dans les cours et/ou marges latérales et avant donnant sur une rue;

ATTENDU QUE la section V du chapitre IV du titre I de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) permet à la Municipalité de Saint-François-de-Sales de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE parallèlement au présent règlement, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales ont adopté le règlement numéro 2020-03 et que le présent règlement vise à assurer la concordance à ce susdit règlement modifiant le plan d’urbanisme numéro 2018-03;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d’urbanisme recommandent aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales l’adoption du présent projet de règlement;

ATTENDU QUE conformément à l’article 124 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le processus de modification du règlement de zonage débute par l’adoption par le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales d’un premier projet de règlement;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement portant le numéro 2020-04 a été présenté aux membres du conseil municipal et qu’un avis de motion de la présentation du projet de règlement portant le numéro 2020-04 a été régulièrement donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU QUE suite à l’adoption du premier projet de règlement portant le numéro 2020-04 (résolution numéro 2020-99) et qu’en raison de l’état d’urgence décrété par le Gouvernement du Québec entourant la pandémie de Covid-19, tel que prévu à l’arrêté ministériel numéro 2020-033 et convenu par la résolution municipale numéro 2020-94, l’assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite, le tout conformément aux procédures prévues à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE toute personne intéressée à donner son avis par écrit se devait de le faire par courrier au bureau de la municipalité situé au 535, rue Principale ou par courriel à l’adresse suivante : inspecteur@stfrancois.ca avant le 5 août 2020;

ATTENDU QUE conformément à l’article 128 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales est tenu d’adopter un second projet de règlement;

ATTENDU QUE le second projet de règlement portant le numéro 2020-04 a été présenté aux membres du conseil municipal et adopté tel que présenté lors de la séance régulière du conseil tenue le 17 août 2020;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2020-133

APPUYÉ par Mme Nancy Tremblay

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales adopte par résolution le présent règlement numéro 2020-04 et décrète ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent projet de règlement comme si au long reproduit.

Article 2 Modifications règlement de zonage

Le règlement de zonage est modifié de manière à :

1. Remplacer le premier picot de l'article 23 « **Constructions autorisées dans les cours latérales et avant** » du chapitre IV « **Dispositions générales applicables à toutes les zones** » qui se libelle comme suit :

- **les galeries, balcons, perrons, portiques, vérandas, avant-toits, patios et terrasses, pourvu que l'empiètement dans la cour avant n'excède pas 2,5 mètres, sans jamais empiéter à moins de 2 mètres de toute limite d'emprise de rue;**

Par le suivant :

- **les galeries, balcons, perrons, portiques, vérandas, avant-toits, patios, terrasses, solariums et gloriottes pourvu que l'empiètement dans la cour et/ou la marge avant n'excède pas 2,5 mètres, sans jamais empiéter à moins de 2 mètres de toute limite d'emprise de rue;**
2. Modifier le feuillet « A » (tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement) de la cartographie du plan de zonage de manière à :

- **Abroger la zone institutionnelle et publique 3P et l'intégrer à même la zone commerciale 1CO ;**

3. Modifier le feuillet « B » (tel qu'illustré à l'annexe B du présent règlement) de la cartographie du zonage de manière à :

- **Agrandir les limites de la zone de villégiature 4V à même la zone récréative 3REC.**

4. Abroger la grille des spécifications « 3P » (numéro 401) du cahier des spécifications.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Cindy Plourde
Mairesse

Renaud Blanchette
Directeur général et s
trésorier

Copie certifiée conforme le 16 septembre 2020

Renaud Blanchette
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Avis de motion : 6 juillet 2020

Adoption du premier projet de règlement : 6 juillet 2020

Avis public d'adoption du premier projet : 22 juillet 2020 et 15 juillet 2020

Transmission à la MRC et aux municipalités limitrophes : 15 juillet 2020

Date limite dépôt avis écrits (procédure de remplacement de la séance de consultation publique) : 5 août 2020

Adoption du second projet de règlement : 17 août 2020

Avis public d'adoption du second projet de règlement : 26 août 2020

Transmission à la MRC : 26 août 2020

Adoption du règlement : 14 septembre 2020

Avis public adoption règlement : 16 septembre 2020

Transmission à la MRC : 16 septembre 2020

Certificat de conformité :

Avis public d'entrée en vigueur :

Transmission à la MRC :

13. Mandat au Procureur de la municipalité pour transmission à la Cour municipale Roberval- Dossier d'infraction de l'ex-proprétaire du 112 chemin de la Ballantyne en vertu du règlement relatif à l'émission des permis et certificats no 2018-08

CONSIDÉRANT que la municipalité a tous les éléments de preuves démontrant que l'ex-proprétaire du 112 chemin de la Ballantyne a réalisé des travaux d'agrandissement du bâtiment principal sans permis, il y a lieu d'entamer des démarches judiciaires contre celui-ci auprès de la Cour municipale de la Ville de Roberval en vertu du *Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-08* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ainsi que mandater le procureur de la municipalité Me Gaston Saucier pour transmission du dossier relatif à la cour municipale;

ENCONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier
2020-134

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de St-François-de-Sales mandate la Cour municipale de la Ville de Roberval pour l'émission d'un constat d'infraction relativement au dossier de l'ex-proprétaire du 112 chemin de la Ballantyne St-François-de-Sales pour avoir réalisé des travaux d'agrandissement du bâtiment principal sans permis

QUE le conseil mandate aussi le procureur de la Municipalité, Me Gaston Saucier pour transmission du dossier relatif à la cour municipale de ville de Roberval;

QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement M. Brandon Bélanger à signer le constat d'infraction et/ou tout documents relatifs

14. Mandat au Procureur de la municipalité pour émission d'une mise en demeure aux nouveaux propriétaires du 112 chemin de la Ballantyne pour obtention d'un certificat d'autorisation pour régularisation de l'empiètement dans la bande riveraine

CONSIDÉRANT que la municipalité a tous les éléments de preuves envers les nouveaux propriétaires en titre du

112 chemin de la Ballantyne , démontrant l'empiètement de la galerie dans la bande de protection riveraine de 10 mètres il y a lieu d'entamer les procédures par l'envoi d'une mise en demeure auprès de ceux-ci afin de corriger la situation;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il y a lieu de mandater le procureur de la municipalité, Me Gaston Saucier;

ENCONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2020-135

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil mandate le procureur de la municipalité, Me Gaston Saucier afin d'entamer la procédure par l'envoi d'une mise en demeure envers les nouveaux propriétaires en titre du 112 chemin de la Ballantyne , afin de faire cesser l'empiètement de la galerie dans la bande de protection riveraine de 10 mètres.

**15. Dossier rue Principale-Mandat d'un biologiste
Groupe AGIR- caractérisation écologique pour
émissaires des eaux pluviales**

CONSIDÉRANT que pour les besoins du dossier de réfection des infrastructures de la rue Principale, il y a lieu de mandater une firme de biologiste afin de réaliser la caractérisation écologique de deux zones de réception potentielle d'émissaires des eaux pluviales pour le dossier de la rue Principale, et ce, dans l'éventualité où un certificat d'autorisation du ministère de l'environnement était requis;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une demande de proposition de services professionnels a été demandée à AGIR (Agence Intégrée des Ressources) offrant de réaliser le mandat pour des honoraires de 2 150\$ plus taxes , le tout tel que décrit dans l'offre de Services professionnels en date du 14 septembre 2020;

ENCONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2020-136

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise et mandate la firme AGIR (Agence Intégrée des Ressources) afin de réaliser la caractérisation écologique de deux zones de réception potentielle d'émissaires des eaux pluviales pour le dossier de la rue Principale, pour des honoraires de 2 150\$ plus taxes , le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels en date du 14 septembre 2020;

QUE le directeur-général Renaud Blanchette est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité St-François-de-Sales tout document relatif.

16. Dossier creusement du ruisseau derrière pompe rue Blanchette-Mandat biologiste Groupe AGIR pour caractérisation écologique en vue d'une demande de certificat d'autorisation du MDDELCC

CONSIDÉRANT que pour les besoins du dossier de reprofilage du ruisseau situé derrière la pompe de la Rue Blanchette, il y a lieu de mandater une firme de biologiste afin de réaliser la caractérisation écologique en vue d'une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une demande de proposition de services professionnels a été demandée à AGIR (Agence Intégrée des Ressources) offrant de réaliser le mandat pour des honoraires de 600\$ plus taxes , le tout tel que décrit dans l'offre de Services professionnels en date du 17 septembre

ENCONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2020-137

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise et mandate la firme AGIR (Agence Intégrée des Ressources) afin de réaliser la caractérisation écologique du dossier de reprofilage du ruisseau situé derrière la pompe de la Rue

Blanchette pour des honoraires de 600\$ plus taxes , le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels en date du 17 septembre 2020;

QUE le directeur-général Renaud Blanchette est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité St-François-de-Sales tout document relatif.

17.Travaux d'asphaltage rue du Foyer-Octroi du contrat à Dufresne Asphalte

CONSIDÉRANT que la municipalité a des travaux d'asphaltage de la rue du Foyer à effectuer et pour ce faire , a demandé au préalable une estimation du coût des travaux à l'Entreprise Dufresne Asphalte, laquelle estime ces travaux à 30 tonnes au coût de 220\$/tonne, soit environ 6600\$ plus taxes ;

ENCONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2020-138

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil octroi les travaux de pose d'asphalte sur la rue du Foyer à l'Entreprise Dufresne Asphalte pour le coût d'environ 6600\$ plus taxes

QUE ce contrat est conditionnel à ce que les travaux soient faits obligatoirement cet automne avant les premières neiges, en fait le plus rapidement possible.

18.Démarche MADA- Nomination au comité de pilotage territorial

Attendu l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Ministre responsable des aînés et des proches aidants dans le cadre de la démarche de *Municipalité amie des aînés* (MADA);

Attendu que la démarche prévoit que chacune des municipalités procède à la création d'un comité de pilotage local dont le mandat est d'assurer la mise à jour de la politique municipale des aînés et de son plan d'action;

- Attendu qu'il fut convenu par la résolution 2020-65 de la séance du 4 mai que ce comité de pilotage local soit composé des personnes suivantes ainsi que de l' élu responsable du dossier aîné dans la municipalité :

- Le conseiller M. Vincent Simard
- Mme Lisette Deschênes
- Mme Estelle Bouchard
- Mme France Girard
- M. Gérard Juneau
- Mme Claire Larouche

Attendu que l'une de ces personnes sera appelée à siéger en permanence sur le comité de pilotage territorial et qu'une deuxième personne devra agir comme substitut;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nancy Tremblay

2020-139

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de Saint-François-de-Sales désigne les personnes suivantes pour siéger au comité territorial de la démarche *Municipalité amie des aînés*, pour notre municipalité, à savoir :

- Le conseiller M. Vincent Simard
- M. Gérard Juneau en tant que substitut

19. Demande de la MRC pour le sentier Ouiatchouan- Acceptation d'une contribution via le FDH (Fonds développement hydro local)

ATTENDU QUE les éléments nécessaires à la présentation d'un projet au *fonds de développement des territoires* de la MRC du Domaine-du-Roy doivent avoir des effets structurants pour le milieu à savoir le développement et la prospérité des collectivités ainsi que d'assurer la qualité de vie des collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction;

ATTENDU QUE le projet consiste à appuyer la demande d'aide financière dans le dossier de la Corporation de gestion du sentier pédestre Ouiatchouan et d'autoriser dans l'enveloppe locale FDH un montant de 5 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel

2020-140

APPUYÉ par M. Vincent Simard

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de St-François-de-Sales donne son aval au projet présenté au *Fonds de développement hydroélectrique volet territorial* de la MRC du Domaine-du-Roy et autorise le débours de 5 000\$ dans son enveloppe locale du *fonds de développement hydroélectrique* pour le projet;

QUE la mairesse Mme Cindy Plourde et/ou le directeur général Renaud Blanchette sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif.

20. Demande d'appui de AGRTQ (association des groupes techniques du Québec pour l'habitation communautaire et sociale au Gouvernement du Québec

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-141

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité St-François-de-Sales demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

21. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019

Le Directeur-général dépose et résume brièvement au conseil le rapport annuel sur la gestion de l'eau pour l'année 2019 tel qu'exigé par la politique nationale de l'eau.

Il en donne copie à chacun des membres du conseil.

Pour 2019, l'eau distribuée totalise 136 534 m³ pour 262 logements résidentiels desservis occupés de façon permanente pour une population de 512 personnes (714 litres pers. /jour) , par rapport à 107 945 m³ en 2018 (578l/pers/jour) soit une augmentation de 26% ce qui est largement supérieur à l'objectif de la nouvelle valeur de 235 l/pers/jour qui est la moyenne canadienne.

Le conseil prend acte.

De plus, voici le récapitulatif des points importants du Bilan 2019 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable:

- Concernant les compteurs d'eau : Étant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 20 immeubles résidentiels est requise d'ici le 1er septembre 2020.
- Concernant les programmes de contrôle actif des fuites : Étant donné que l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint pour le réseau Saint-François-de-Sales, ce dernier doit être ausculté à 200 % d'ici le 1^{er} septembre 2021, date limite pour nous transmettre le Bilan 2020. Aussi, nous vous demandons de réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de 12 robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1^{er} septembre 2022.

Le conseil prend acte.

**22. Entreposage d'équipements divers-besoin
d'un entrepôt ou container**

PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-142

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil

QUE cet item soit reporté à une séance ultérieure

**23. Chemin de la traverse Ste-Hedwidge et chemin de
la Coulée-du- Diable-réparation de ponceau et
entretien général ou non**

CONSIDÉRANT des demandes de citoyens voulant que la municipalité remplace des ponceaux situés sur le chemin de la Traverse de Ste-Hedwidge ainsi que sur le chemin de la Coulée-du-Diable pour leur donner accès à leur territoire de chasse, ponceaux partis et chemins minés en raison de nombreux barrages de castors qui cèdent à répétition suite de fortes pluies;

CONSIDÉRANT la forte détérioration de ces anciens chemins forestiers par le manque de matériau (gravier) donc, devenu impossible à niveler pour les rendre carrossables aux véhicules automobile (pick-up) sans y investir des budgets assez importants pour la municipalité, le directeur-général demande qu'elle est la position du conseil quant à l'entretien desdits chemins quand on sait qu'ils servent maintenant de sentiers de VTT et motoneiges;

CONSIDÉRANT que ces chemins sont situés sur le territoire municipal mais le fond de terre est sous la juridiction du ministère des ressources naturelles et ne donnent accès à aucune propriété foncière apportant des revenus à notre municipalité si ce n'est que de donner accès aux terres publiques;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2020-143

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil enjoint le directeur-général de demander à notre contremaître d'évaluer approximativement ce qu'il en coûterait pour réparer ces 2 ou 3 ponceaux et discuter par la suite avec le président du sentier de VTT afin de voir la partie des coûts que leur association serait prête à contribuer.

**24. Dossier réfection des infrastructures de la rue
Principale-Stantec demande de budget additionnel
dû aux modifications apportées au mandat initial-
proposition de service R01**

CONSIDÉRANT le dossier de réfection des infrastructures de la rue Principale en cours , la firme Stantec qui, par la résolution 2019-72 s'était vue octroyée le contrat de fourniture de services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis préliminaires et définitifs pour des honoraires de 60 628\$ taxes en sus, demande un budget additionnel de 22 810.62\$ taxes en sus en raison de modifications apportées au mandat original telles que :

- Demandes d'avis additionnelles à l'environnement
- Modification du projet suite au retrait du deuxième tronçon
- Révision des estimations
- Mise à jour des dessins
- Mise à jour du devis
- Relevés additionnels pour ajout d'un système de Traitement

Le tout tel qu'en fait foi la proposition de services R01 déposé le 30 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2020-144

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QU'afin de ne pas retarder le projet d'avantage et ainsi d'être pris à la dernière minute et puisqu'apparemment selon Stantec, il s'agit de tâches majoritairement effectuées, ce conseil accepte d'accéder à la demande de Stantec et autorise un budget additionnel de 22 810.62\$ taxes en sus en raison de modifications apportées au mandat original, le tout, tel qu'en fait foi et décrit dans la proposition de services R01 déposé le 30 juin 2020;

25. Entretien d'hiver des chemins 2020- 2021- Demande de confirmation à 9342-8969 Québec inc. /Les Entreprises JSM

Pour les deux prochains sujets, soit les items 25 et 26, la conseillère, Mme Anne Bouchard-Martel et le conseiller M. Yvon Deschênes déclarent être en apparence de conflit d'intérêt dans ce dossier et préfèrent se retirer de toutes discussions ou décisions, ils quittent donc complètement la présente séance et sortent de la salle.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2018-148, le contrat de déneigement des chemins durant les hiver 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, a été octroyé à **9342-8969 Québec inc. /Les Entreprises JSM ;**

CONSIDÉRANT que suite à des circonstances imprévues et malheureuses pour ladite entreprise, la municipalité est en droit et doit se questionner sur la poursuite du contrat ou non par ladite Entreprise pour la prochaine saison puisque les premières neiges pointent à l'horizon et en conséquence, le conseil municipal doit s'assurer de l'entretien de ses chemins;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2020-145

APPUYÉ par Mme Nancy Tremblay

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil

QUE le conseil municipal exige une confirmation écrite de l'entreprise **9342-8969 Québec inc. /Les Entreprises JSM** à l'effet de lui faire connaître officiellement sa position quant au contrat de déneigement pour la saison 2020-2021 et si elle est en mesure d'exécuter complètement ou non ledit contrat;

QUE cette confirmation écrite soit parvenue au bureau de la municipalité au plus tard **le 27 septembre 2020 à 16 h.** Le défaut de transmettre une confirmation écrite de son intention au plus tard à la date et l'heure ci-avant mentionnées, la municipalité considère que l'entreprise n'exécutera pas son contrat de déneigement pour la saison hiver 2020-2021 et retournera en appel d'offres dès le 28 septembre 2020.

**26. Dossier entretien d'hiver des chemins-
Autorisation de la procédure d'appel d'offres
sur invitations pour 2020-2021**

Comme ce fût le cas à l'item 25 précédemment, la conseillère, Mme Anne Bouchard-Martel et le conseiller M. Yvon Deschênes déclarent être en apparence de conflit d'intérêt dans ce dossier et préfèrent se retirer de toutes discussions ou décisions, ils quittent complètement la présente séance et sortent de la salle.

CONSIDÉRANT la résolution 2020-145 de l'item précédent, ainsi que la date fixée pour le délai maximal afin d'obtenir une confirmation de la part de **9342-8969 Québec inc. /Les Entreprises JSM**, il y a maintenant lieu pour la municipalité de prendre des mesures de préparation afin d'être disposée à procéder à la demande de soumissions sur invitation pour l'année 2020-2021, dans l'éventualité où **9342-8969 Québec inc. /Les Entreprises JSM** confirmait dans la négative;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2020-146

APPUYÉ par Mme Nancy Tremblay

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil

QUE ce conseil autorise, si nécessaire, la procédure de soumission sur invitations d'un contrat de déneigement pour 2020-2021, et ce, aussitôt que la confirmation demandée à **9342-8969 Québec inc. /Les Entreprises JSM**, telle que désirée à la résolution 2020-145 soit reçue au bureau municipal ou dès le 28 septembre si nécessaire;

QU'afin de déterminer quels seront les Entreprises qui seront invitées à soumissionner, ce conseil délègue les membres du conseil suivants :

- M. Vincent Simard
- Mme Annie Girard
- Mme Nancy Tremblay
- Mme Cindy Plourde (maire)

Que ces personnes décideront au moment opportun, si nécessaire et les entreprises invitées seront dévoilées lors de l'ouverture des soumissions.

27.Période de questions

Aucune question n'est soulevée

28.Divers

Aucun item ajouté

29.Prochaine séance et levée de la présente

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2020-147

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la prochaine séance ordinaire du conseil est fixée
au lundi 14 septembre 2020 à 19 h telle que prévue, à la salle
communautaire

QUE la présente séance soit levée, il est 20h25

Mairesse
Cindy Plourde

Directeur général.
Renaud Blanchette